

**Délibération n°2023-104 du 10 octobre 2023
Portant sur l'élection d'un nouveau membre du Bureau
suite à la démission d'un vice-président**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 4 Absents : 10	Exprimés : 48	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

Excusés : JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER, MONTEIL.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, qui précisent que le Bureau de la communauté de communes est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un ou plusieurs autres membres.

Par délibération n°2022-104 du 12 juillet 2022, le nombre des membres du Bureau a été fixé à 25 répartis comme suit : le Président, 9 Vice-présidents, 15 Conseillers communautaires.

Suite à la démission de la 3^{ème} vice-présidente, Leïlha BERTHON, la délibération n°2023-076 du 26 juillet 2023, précise que le nombre de vice-président est réduit de 9 à 8.

Des suites de ces changements, il est nécessaire d'élire un nouveau membre du Bureau.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires, intéressés à présenter leurs candidatures à ce poste, à se faire connaître.

Aucune candidature n'étant proposée, le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE de ne pas procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau ;
- DIT que le Bureau sera composé de 24 membres selon le tableau suivant :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Composition du Bureau de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine :

MEMBRES DU BUREAU	
1	GUYONNET Gérard
2	SIMONET Valérie
3	DUBSAY Jean-Claude
4	GRASS Alain
5	VENTENAT Marie-Françoise
6	GRANGE David
7	MOUNAUD Patrick
8	BIGOURET Jean-Jacques
9	RICHIN Denis
10	ÉCHEVARNE Christian
11	PERRIER Serge
12	BOUCHET Émilie
13	VERDIER Alexandre
14	LUQUET Laetitia
15	GALINDO Antoine
16	PIERRON Jean-Luc
17	FAUCONNET Jean-Louis
18	RAMOS Georgine
19	MONTEIL Philippe
20	PAYARD Jacques
21	WELZER Jean-Paul
22	MORANÇAIS Patrice
23	CORDIER Jacques
24	TRIMOULINARD Hervé

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 18 octobre 2023
Pour copie conforme, le 18 octobre 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance,
Pierre DESARMENIEN

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-104-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023